



Petit Gravelot (JM.BRONNER)

ZOOM SUR...

Le Petit Gravelot

Charadrius dubius Scopoli, 1786

Le Petit Gravelot est un petit limicole se confondant dans son milieu graveleux. Assez haut sur pattes, les parties supérieures de son corps sont dominées par le brun clair et le dessous est blanc. Sa tête bigarrée de blanc, de noir et de brun casse sa silhouette et contribue à son mimétisme.

Le Petit Gravelot est un grand migrateur de retour en Alsace courant mars. Il fréquente les étendues de gravier de préférence sans végétation, sur lesquelles une petite cuvette destinée à recevoir la couvée est formée. Les 4 œufs sont déposés à même le sol à partir de la mi-avril (parfois en mai ou juin) et sont difficilement repérables tant ils se confondent au gravier. Les poussins, nidifuges, sont également mimétiques. Le Petit Gravelot se nourrit d'insectes et de divers petits invertébrés. La migration d'automne culmine fin août et début septembre.

Les bancs de gravier naturel le long du Rhin ou des rivières ayant quasiment disparus en Alsace, l'espèce a su s'adapter à des milieux de substitution se rapprochant de son habitat d'origine.

Les gravières, en exploitation de préférence,

sont très attractives (Battenheim et Baldersheim). Les terrils des anciennes mines de potasse constituent aussi un milieu de apprécié malgré l'absence de surface d'eau, comme le montrent les observations réalisées à Wittelsheim (terril Amélie et Rothmoos), Wittenheim (terril Anna) et Staffelfelden (terril Marie-Louise). Enfin, l'espèce niche sur les digues graveleuses du Rhin et les musoirs des usines hydroélectriques.

Le Petit Gravelot figure sur la liste rouge des oiseaux nicheurs d'Alsace dans la catégorie des espèces « vulnérables ». Il est relativement rare car dépendant d'un milieu pionnier très particulier. **L'exploitation des gravières devraient prendre en compte cette espèce (aménagement de secteurs sans pénétration humaine en période de reproduction) tout comme la gestion des terrils.**



Habitat du Petit Gravelot (A.KELLER, Wittelsheim)

RÉPARTITION - Période 2014|2020

